



## REALISER UN PLAN DE SITUATION

### Pourquoi fournir un plan de situation ?

Le plan de situation permet de localiser le terrain sur lequel vous souhaitez réaliser votre projet sur la commune.

La localisation du terrain permet à l'administration d'indiquer les règles applicables au projet.

### Comment réaliser un plan de situation ?

Vous pouvez fournir un plan de situation à partir :

- d'un plan de la commune
- d'un extrait cadastral sur le site gratuit [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)
- de [Geoportail](http://Geoportail)

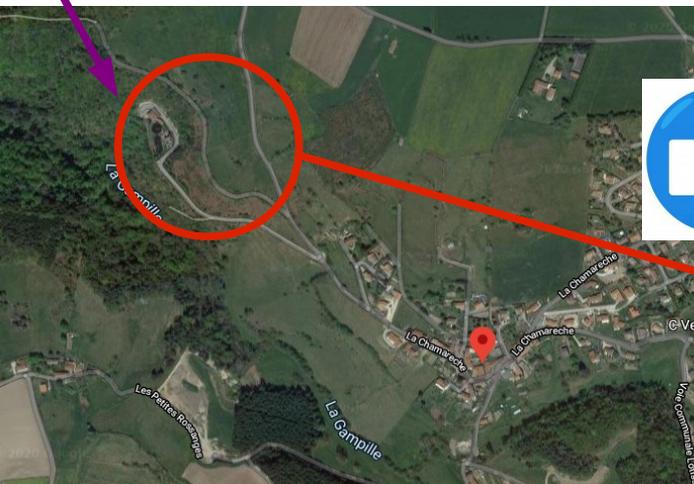
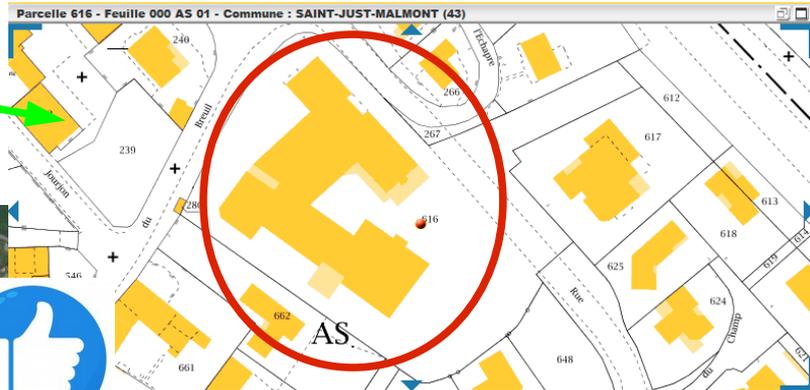
### Exemples de terrains à localiser

#### Exemple n°1 :

- 4 rue du Breuil 43240 St Just Malmont
- Parcelle AS 616

#### Exemple n°2 :

- Lieu-dit La Chamarèche 43240 St Just Malmont
- Parcelle E 1444, Roche Moulin



Le plan de situation est **OBLIGATOIRE** pour toute demande d'urbanisme

### Plan de situation à proscrire :

- Aucun nom de ville
- Pas de localisation par rapport au centre-bourg
- Aucun point de repère

### Astuces

☑ L'échelle et le niveau de précision dépendent de la localisation du terrain

\*En ville, préférez un extrait cadastral

\*A la campagne, une carte plus large est préférable

☑ Plusieurs plans peuvent être fournis

☑ N'hésitez pas à faire apparaître des points de repère (noms de rues, mairie, église,...)

